



Charte mixité GEF
pour les diplômé.es de l'enseignement supérieur
Juin 2021

Les derniers 18 mois de pandémie ont laissé des traces indélébiles et ont marqué un recul sur la visibilité des femmes dans les prises de parole publiques. En 2020, la part des femmes interrogées dans les médias a chuté de 38% à 20%. Cette asymétrie genrée de la prise de parole publique a de graves répercussions sur la place des femmes dans l'économie, la société mais aussi dans la sphère privée. Il est nécessaire de lancer une dynamique pour rétablir la crédibilité de la parole des femmes de manière générale.

L'association Grandes Écoles au Féminin (GEF) qui réunit des représentantes des associations d'anciens élèves de 10 grandes écoles, est engagée depuis 2002 pour promouvoir la place des femmes dans la sphère professionnelle. Pour renforcer cette action, GEF a décidé de lancer une charte pour la mixité pour les associations d'anciens élèves de l'enseignement supérieur.

A titre d'exemple, les associations d'anciens élèves membres de GEF qui représentent 400 000 diplômé.es organisent chaque année plusieurs centaines d'événements. Ces événements organisés par les diplômé.es de l'enseignement supérieur sont clés car ils brassent une population décisive pour le monde économique d'aujourd'hui et de demain. Il est essentiel de sensibiliser cette population aux enjeux de la mixité afin de profondément transformer les mentalités, assurer une plus grande égalité de traitements et devenir véritablement inclusif. C'est l'enjeu des trois engagements de cette charte.

1 - Engagements des signataires

Les signataires de la Charte veulent améliorer la visibilité, la représentation et la participation des femmes dans la sphère professionnelle, notamment grâce aux engagements suivants.

1. Engagement n°1 : Une gouvernance mixte

Les signataires de la Charte s'engagent à mettre en place une gouvernance de leur association représentative de ses membres pour tendre vers une mixité afin d'accompagner l'évolution de la population étudiante sur les campus.

2. Engagement n°2 : Lutte contre les stéréotypes

Les signataires de la Charte s'engagent à organiser chaque année des formations, conférences, séminaires ou ateliers (ou le cas échéant les mettre à disposition en continu au profit des alumni) sur les biais cognitifs au sein de leur association, sujet clé afin de sensibiliser nos populations à la nécessité de combattre les stéréotypes et les biais inconscients pour être plus inclusif.

3. Engagement n°3 : Des panels et prises de parole mixtes :

Les signataires de la Charte s'engagent à :

- S'assurer que toute manifestation publique, événement ou intervention médiatique, en présentiel ou à distance, soit organisé avec au moins une femme parmi les intervenants et intervenantes ;

- Inviter ses membres à décliner toute participation à des manifestations et prises de parole même en dehors des événements organisés par l'association qui irait à l'encontre de ce principe quel que soit le support de communication.

Actions à mener pour s'assurer de la conformité à la charte ou en cas de conflit :

- L'association s'engage à désigner une personne référente pour l'ensemble de sa communauté. Son rôle sera de recueillir les demandes pour identifier de possibles intervenantes dans le cadre de l'organisation des manifestations et événements de l'association et d'instruire ces demandes au sein de son propre réseau ou grâce aux outils et contacts suivants :
 - Accès à la base des Expertes de 2GAP :

Chaque signataire de la Charte sera mis en relation avec 2GAP, association qui rassemble les réseaux professionnels féminins et mixtes des secteurs public et privé, dont GEF est membre fondateur. C'est un réseau riche de plusieurs dizaines de milliers de femmes actives. Cette mise en relation vise à (i) accorder au signataire de la Charte un accès à la base d'Expertes constituée par 2GAP, véritable vivier pour l'identification d'intervenantes potentielles et (ii) donner l'occasion au signataire de mettre en avant les femmes de son réseau en nourrissant la base de données des Expertes. Cette relation entre 2GAP et le signataire de la Charte sera gérée de manière indépendante et autonome de GEF.
 - La personne référente pourra contacter GEF pour solliciter de l'aide dans l'identification des profils correspondants au regard de l'expertise ou des compétences requises pour l'intervention ;
- En cas de non-mixité d'un panel d'intervenants et si aucune action préventive n'a pu être mise en place de manière satisfaisante, l'association et ses membres s'engagent à rappeler leur engagement au titre de la Charte avant toute prise de parole.

2 – Accompagnement de GEF

GEF se met à la disposition des signataires de la Charte pour organiser des rencontres afin d'évaluer, si les signataires le souhaitent, les progrès faits sur les trois engagements.

3 - Communication

Afin de créer une dynamique à impact positif, GEF et les signataires s'engagent à véhiculer une image de mixité, de diversité et d'inclusion et **invitent toutes les associations d'anciens élèves de l'enseignement supérieur à s'engager en signant cette Charte.**

Les signataires s'engagent à utiliser les hashtags #CharteMixitéGEF dans leur communication pour mettre en avant la dynamique et à inviter d'autres associations d'anciens élèves de l'enseignement supérieur à signer la Charte.

Signée le

Par

Pour l'association